

Banque de Tunisie

2, Rue de Turquie - Tunis

***RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2006***

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

10, Rue de Jérusalem
1002, Tunis Belvédère - TUNISIE
Tél 71 280 143 - Fax 71 281 477
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn

FINOR

Immeuble I.C.C – Tour des bureaux – 4ème
étage – Bureaux 10 & 12 – Centre urbain nord -
1082 - Tunis - TUNISIE
Tél (LG) 70 728 450 - Fax 70 728 405
E-mail finor@planet.tn

**Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers
de l'exercice clos le 31 Décembre 2006**

SOMMAIRE

I- RAPPORTS

- 1- Rapport Général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2006
- 2- Rapport Spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2006

II- NOTES COMPLEMENTAIRES AUX RAPPORTS

- 1- Définition de la mission
- 2- Note sur la conformité au système comptable des entreprises
- 3- Etendue des travaux de vérification

III- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers

「
Rapport Général des
Commissaires
Aux Comptes sur les Etats
Financiers de l'Exercice Clos
le 31 Décembre 2006
」



10, Rue de Jérusalem
1002, Tunis Belvédère - TUNISIE
Tél 71 280 143 - Fax 71 281 477
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



Immeuble International City Center (I.C.C)
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - TUNISIE
Tél (L.G) : 70 728 450 Fax : 70 728 405
E-mail : finor@planet.tn

Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie "B.T."

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 11 Mai 2006, nous avons examiné les états financiers de la Banque de Tunisie « B.T. », pour l'exercice clos le 31 Décembre 2006.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

- 2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance et notamment, celles consignées dans la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93 – 23 du 30 Juillet 1993 et compte tenu des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91 – 24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

- 3- Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.
- 4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2006, font apparaître un total du bilan de 1.809.883 milles dinars et un bénéfice net de 39.885 milles dinars.

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la banque, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les établissements bancaires.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 5- Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Banque de Tunisie « B.T. », arrêtés au 31 Décembre 2006, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont, pour tout aspect significatif, réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la banque, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

- 6- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

- 7- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents et des dispositions de l'article 266 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention.

Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances significatives qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la banque.

Tunis, le 04 Avril 2007

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Fayçal DERBEL

「
Rapport Spécial des
Commissaires
Aux Comptes au Titre de
l'Exercice
Clos le 31 Décembre 2006」



10, Rue de Jérusalem
1002, Tunis Belvédère - TUNISIE
Tél 71 280 143 - Fax 71 281 477
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



Immeuble International City Center (I.C.C)
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - TUNISIE
Tél (L.G) : 70 728 450 Fax : 70 728 405
E-mail : finor@planet.tn

Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie "B.T."

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

- 1- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action commerciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération décomptée mensuellement, correspondant à 50% des courtages fixés d'un commun accord entre les deux parties.
- 2- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistique nécessaires à l'exercice de son activité. Aux termes de cette convention, la Banque de Tunisie émet un mémoire de frais à la « S.B.T. » au titre de cette mise à disposition et ce, selon la fréquence jugée adéquate par les deux parties.

- 3- La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.
- 4- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.
- 5- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société « FOSA », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci un service financier et l'administration des titres formant son capital. En contre partie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, le 04 Avril 2007

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Fayçal DERBEL

Notes Complémentaires
Aux
Rapports

Note 1 : DEFINITION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la Banque de Tunisie « B.T. », arrêtés au 31 Décembre 2006. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie ;
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC ; et
- La note aux banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93 – 23 en date du 30 Juillet 1993.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondages, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction. Elle résulte également de :

- L'examen des politiques de financement, de recouvrement et de suivi des engagements
- L'appréciation et l'évaluation des provisions nécessaires pour la couverture des risques, conformément aux normes prudentielles définies par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91 – 24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les normes comptables sectorielles régissant les établissements bancaires. Ils sont composés :

- du bilan ;
- Etat des engagements hors bilan ;
- de l'état de résultat ;
- de l'état de flux de trésorerie ;
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par la banque des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers.

Note 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance et notamment celles consignées dans la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93 – 23 du 30 Juillet 1993.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

◆ Appréciation du système de contrôle interne

Nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention, conformément aux dispositions de l'article 266 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales, alinéa 2 (nouveau), et les préconisations des normes internationales d'audit (ISA) et notamment l'ISA 400.

◆ Classification des actifs

Nous avons procédé à l'évaluation des actifs de la banque en observant les termes de référence fixés par l'annexe 2 à la note aux banques n° 93 – 23 de la Banque Centrale de Tunisie en date du 30 Juillet 1993.

Nous nous sommes assurés de l'application des exigences de la Banque Centrale de Tunisie, notamment en matière de classification des actifs.

◆ Titres de participation

Nous avons examiné les titres de participation détenus par la banque et nous avons, entre autres, procédé à la vérification des états financiers des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en vue de comparer la situation nette à la valeur des titres portée dans ses livres.

◆ Immobilisations

Nous avons vérifié la réalité des investissements et des cessions de l'exercice et leur conformité aux pièces justificatives.

Nous avons, également, vérifié que les bases d'évaluation et les taux utilisés pour l'amortissement sont appropriés, compte tenu des durées de vie probables des actifs et de leur utilisation pendant l'exercice.

◆ Correspondants

Nous avons adressé des demandes de confirmation aux différents correspondants et nous avons vérifié les rapprochements bancaires au 31 Décembre 2006.

◆ Emprunts

Nous avons revu les contrats de crédit et nous nous sommes assurés que les conditions requises ont été respectées par la banque.

Nous avons examiné le calcul des charges de financement en fonction des clauses contractuelles et leur imputation dans les charges d'exploitation de l'exercice.

◆ Dossier fiscal

Nous avons étudié la situation fiscale de la banque au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est assujettie et nous avons vérifié par la suite sa traduction dans les comptes sociaux.

◆ Autres procédures de vérification

Nous avons procédé à la vérification, par sondages, des transactions relatives aux intérêts sur prêts, dividendes, commissions et autres revenus, ainsi qu'aux intérêts versés, salaires et autres frais généraux dans la mesure où nous l'avons jugé nécessaire et eu égard au dispositif de contrôle interne actuellement en vigueur au sein de la banque.

Banque de Tunisie

2, Rue de Turquie - Tunis

**ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2006**

Bilan

Engagements hors bilan

Etat de Résultat

Etat de Flux de Trésorerie

Notes aux Etats Financiers

BANQUE DE TUNISIE

BILAN

SITUATION DEFINITIVE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2006

(unité =en 1000DT)

ACTIF	Notes	déc-2006	déc-2005
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	37 745	42 559
AC2 Créances sur les étab. Bancaires et Financiers	3.2	67 989	98 263
AC3 Créances sur la clientèle	3.3	1 480 715	1 343 352
AC4 Portefeuille-titres commercial	3.4	38 063	38 070
AC5 Portefeuille d'investissement	3.5	128 385	137 856
AC6 Valeurs immobilisées	3.6	42 213	41 168
AC7 Autres actifs	3.7	14 773	13 775
TOTAL ACTIF		1 809 883	1 715 043

PASSIF	Notes	déc-2006	déc-2005
PA1 BCT		0	0
PA2 Dépôts et avoirs des étab. Bancaires et Financiers	4.1	35 805	36 366
PA3 Dépôts de la clientèle	4.2	1 217 291	1 103 732
PA4 Emprunts et ressources spéciales	4.3	200 833	225 148
PA5 Autres passifs	4.4	39 554	60 781
TOTAL PASSIF		1 493 483	1 426 027

CAPITAUX PROPRES	Notes	déc-2006	déc-2005
CP1 Capital social	5.1	75 000	50 000
CP2 Réserves	5.2	151 467	155 059
CP3 Autres capitaux propres	5.3	49 277	49 277
CP5 Report à nouveau		771	579
CP6 Bénéfice de l'exercice		39 885	34 101
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.5	316 400	289 016

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 809 883	1 715 043
---	--	------------------	------------------

BANQUE DE TUNISIE
HORS BILAN
SITUATION DEFINITIVE AU 31 DECEMBRE 2006

(unité =en 1000DT)

HORS BILAN		Notes	déc-2006	déc-2005
	Passifs éventuels		287 021	274 183
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		195 719	192 180
HB2	Crédits documentaires	6.1	91 302	82 003
	Engagements donnés		92 294	104 513
HB4	Engagements de financement donnés	6.2	92 044	103 928
	Engagements sur titres		250	585
	Engagements reçus		692 130	726 562
HB6	Engagements de financement reçus		79 000	92 506
HB7	Garanties reçues	6.3	613 130	634 056

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DE RESULTAT
SITUATION DEFINITIVE AU 31 DECEMBRE 2006
(Unité = en 1000 DT)

	Notes	déc-06	déc-05
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	7.1	118 312	103 226
Commissions (en produits)	7.2	20 759	15 838
Gains sur port-titres commercial et opérations financières	7.3	6 924	7 275
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	12 899	10 085
Total produit d'exploitation bancaire		158 894	136 424
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	48 034	46 026
Commissions encourus		534	490
Total charges d'exploitation bancaire		48 568	46 516
		110 326	89 908
PRODUIT NET BANCAIRE			
Dotations aux provisions & corrections de valeur	7.6	28 307	16 620
Autres produits d'exploitation		494	286
Frais de personnel		20 509	19 798
Charges générales d'exploitation		8 412	7 948
Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 267	5 206
RESULTAT D'EXPLOIATION		47 324	40 622
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-66	950
Impôts sur les bénéfices		7 374	7 471
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		39 885	34 101

BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

(en milliers de Dinars)

	Notes	déc-2006	déc-2005
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	146 866	126 928
Charges d'exploitation bancaire décaissés	8.2	-41 907	-40 963
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		105	-33 735
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-166 475	-139 018
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		112 695	117 644
Titres de placement		0	1 591
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-27 657	-24 262
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-27 989	-2 190
Impôt sur les bénéfices		-8 420	-6 157
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-12 782	-162
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 668	5 059
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		15 232	-11 675
Acquisition/ cession sur immobilisations		-7 189	-2 949
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		14 711	-9 565
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-23 944	-17 453
Dividendes versés	8.3	-12 500	-12 819
Emission d'actions			
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-36 444	-30 272
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-34 516	-39 999
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		113 897	153 896
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		79 381	113 897



BANQUE DE TUNISIE

NOTES ANNEXES

AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 75.000.000 de dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 7 500 000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>MONTANT EN MDT</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Actionnaires tunisiens	54 774	73,03%
Dont personnes physiques	44 738	59,65%
Actionnaires étrangers	20 188	26,91%
Dont CIC Paris	15 000	20,00%
Autres	38	0,06%
<u>TOTAL</u>	<u>75 000</u>	<u>100%</u>

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2006 ont été établis conformément :

- ü A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ü Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- ü A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- ü A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- ü A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :

- (i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classes 4 et 5)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sont déterminées selon les taux prévus par la note aux banques n°93-23.

(i) Taux de la provision :

L'application de la note aux banques n° 93-23 conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actifs.

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
0 et 1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Ces provisions sont constituées individuellement sur les crédits et engagements consentis à la clientèle.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial est composé des :

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2006. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2006.

2.5 Les immobilisations :

Immeubles	5 %
Matériel et mobilier de bureau	10 %
Matériel roulant	20 %
Logiciels informatiques	33 %

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Le matériel informatique est amorti au taux dégressif.

2.6 Impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :**3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Banque Centrale de Tunisie	26 749	37 840
Caisse dinars et devises	10 749	3 559
Compte courant postal	113	1 126
Travellers Chèques	53	34
Monnaies et matières	81	-
	<u>37 745</u>	<u>42 559</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	47 000
Prêts en devises	-	2 076
Prêts aux organismes financiers spécialisés	11 869	11 591
Correspondants étrangers	2 979	2 874
Placements en devises	51 928	34 464
Banques et correspondants en Dinars convertibles	719	104
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	316	149
Intérêts réescompte comptes banques et correspondants	8	5
Intérêts réescompte Prêts aux organismes financiers spécialis	170	-
	<u>67 989</u>	<u>98 263</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les engagements sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2006</u>		<u>31/12/2005</u>
Comptes ordinaires débiteurs	233 986	(1)	254 830
Portefeuille escompte ordinaire	1 008 800		804 631
Crédits au personnel	11 222		8 060
Créances sur crédit bail	13 958		14 244
Autres crédits à la clientèle	2 834	(3)	2 747
Crédits sur ressources spéciales	185 835	(2)	222 227
Créances classées sur ressources ordinaires	101 991		105 627
Créances classées sur ressources spéciales	13 535		-
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	18 906		26 027
Total brut	<u>1 591 067</u>		<u>1 438 393</u>
Agios réservés comptabilisés	< 2 329 >		-
Provisions pour crédits à la clientèle	< 108 023 >	(4)	< 95 041 >
Total net	<u>1 480 715</u>		<u>1 343 352</u>

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	2 642	2 433
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	192	314
	<u>2 834</u>	<u>2 747</u>

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses inscrites au bilan s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2005	95 041
Dotations et reprise exercice 2006	25 151
Annulation sur créances radiées exercice 2006	<12 169 >
Solde des provisions sur créances au bilan au 31 décembre 2006	<u>108 023</u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Titres de transaction	37 093	37 089
Créances rattachées	970	981
	<u>38 063</u>	<u>38 070</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Titres de participation libérés	97 743	97 112
Titres d'investissement	11 811	15 627
Obligations	20 328	26 042
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	866	983
Total brut	<u>130 748</u>	<u>139 764</u>
Provisions pour dépréciations de titres	<u><2 363 ></u>	<u><1 908 ></u>
Total net	<u>128 385</u>	<u>137 856</u>

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	82 696	79 985
Acquisitions	16 252	4 860
Cessions et régularisations	<u><9 321 ></u>	<u><2 149 ></u>
Valeurs brutes en fin d'exercice	89 627	82 696
Amortissements	<u><47 414 ></u>	<u><41 528 ></u>
Valeurs nettes en fin d'exercice	<u>42 213</u>	<u>41 168</u>

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Comptes de régularisation	7 350 (i)	10 433
Siège, succursales et agences	4 195	2 336
Débiteurs divers	3 228	1 006
	<u>14 773</u>	<u>13 775</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Compensation reçue	1 840	5 193
Agios, débits à régulariser et divers	5 309	5 024
Compte d'ajustement devises	201	216
	<u>7 350</u>	<u>10 433</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :

4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	27 850	17 330
Banques et correspondants étrangers	6 568	16 508
Organismes financiers spécialisés	1 183	2 398
Dettes rattachées	199	125
Banques et correspondants dinars	5	5
	<u>35 805</u>	<u>36 366</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Comptes à vue	397 322	335 243
Comptes d'épargne	364 344 (1)	332 810
Comptes à terme et bons de caisse	262 557	238 625
Certificats de dépôts	162 000	161 000
Autres sommes dues à la clientèle	21 022	26 872
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	10 046	9 182
	<u>1 217 291</u>	<u>1 103 732</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Comptes spéciaux d'épargne	340 408 (i)	315 305
Compte épargne logement	21 525	14 944
Compte épargne horizon	2 236	2 369
Comptes d'épargne investissement	65 (ii)	81
Comptes d'épargne actions	110	111
	<u>364 344</u>	<u>332 810</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Ressources extérieures	193 718	218 442
Ressources budgétaires	4 037	3 257
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	3 078	3 449
	<u>200 833</u>	<u>225 148</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>		<u>31/12/2005</u>
Comptes de régularisation	22 528	(i)	46 678
Créditeurs divers	9 294		6 979
Provisions pour risques et charges	7 732	(ii)	7 124
	<u>39 554</u>		<u>60 781</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Compensation à régler	13 762	34 921
Agios, Crédits à régulariser et divers	8 766	11 711
Comptes d'ajustement devises	-	46
	<u>22 528</u>	<u>46 678</u>

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Provisions pour risques et charges	1 046	1 846
Provisions pour créances hors bilan	2 365	1 471
Provisions pour prime d'intéressement	4 321	3 807
	<u>7 732</u>	<u>7 124</u>

5.1 Capital Social :

Courant l'exercice 2006, la Banque de Tunisie a procédé à l'augmentation de son capital social de 25.000.000 de dinars par incorporation de réserves.

5.2 Capitaux propres :

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>Affectation du résultat</u> (1)	<u>Autres Variations</u> (2)	<u>31/12/2006</u>
<u>Capital</u>	<u>50 000</u>		<u>25 000</u>	<u>75 000</u>
<u>Réserves et report à nouveau</u>	<u>204 915</u>	<u>21 601</u>	<u><25 000 ></u>	<u>201 516</u>
Réserve légale	5 000	-		5 000
Réserve de prévoyance	109 186	17 000	< 3 055 >	123 131
Prime d'émission	20 000		< 20 000 >	-
Réserve à régime spécial	20 873	4 409	< 1 945 >	23 337
Report à nouveau	579	192		771
Autres capitaux propres	49 277	-		49 277
<u>Dividendes distribués</u>	-	<u>12 500</u>		-
<u>Résultat de la période</u>	<u>34 101</u>	< 34 101 >	39 885	<u>39 885</u>
<u>Situation nette</u>	<u>289 016</u>	-	-	<u>316 400</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2005 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mai 2006.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**6.1 Crédits documentaires**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Ouverture de crédits documentaires	76 497	71 501
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	<u>14 805</u>	<u>10 502</u>
	<u>91 302</u>	<u>82 003</u>

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Crédits notifiés et non utilisés	12 068	20 921
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	-	14 006
Engagements en faveur des banques résidentes	<u>79 976</u>	<u>69 001</u>
	<u>92 044</u>	<u>103 928</u>

6.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors-bilan a été déterminée comme suit :

- Û Seules les garanties réelles (au sens de la circulaire n° 1991-24) ont été prises en compte ;
- Û Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait, une à une, l'objet d'une évaluation ;
- Û Les garanties relatives aux créances non classées ont été retenues, dans la limite de la créance, à leurs valeurs historiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Garanties reçues de la clientèle et compagnies d'assurances	586 155	607 939
Garanties reçues de l'Etat	<u>26 975</u>	<u>26 117</u>
	<u>613 130</u>	<u>634 056</u>

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**7.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>		<u>31/12/2005</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	115 216	(i)	99 039
Produits sur opérations interbancaires	3 096		4 187
	<u>118 312</u>		<u>103 226</u>

(i) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Revenus du portefeuille escompte	89 641	73 138
Revenus des comptes débiteurs	21 858	22 267
Commissions sur avals et cautions	2 437	2 492
Produits sur opérations de leasing	1 280	1 142
	<u>115 216</u>	<u>99 039</u>

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Commissions sur comptes	6 721	4 520
Opérations guichet et opérations diverses	1 214	1 224
Opérations sur titres	2 653	2 699
Opérations avec l'étranger	2 521	2 405
Commissions sur moyens de paiement	4 103	3 289
Commissions de gestion	3 547	1 701
	<u>20 759</u>	<u>15 838</u>

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Gains nets sur opérations de change	4 833	4 759
Gains nets sur titres de transaction	2 091	2 516
	<u>6 924</u>	<u>7 275</u>

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Revenus du portefeuille titres	6 550	5 676
Plus value exonérées sur cession d'actions	6 349	4 409
	<u>12 899</u>	<u>10 085</u>

Les plus values réalisées sur les titres d'investissement proviennent de la cession d'actions sur des participations qui ont un caractère de financement ou détenues pour des raisons stratégiques liées au développement de l'activité de la banque.

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	34 104	31 560
Charges sur emprunts et ressources spéciales	11 677	12 917
Charges sur opérations interbancaires	2 253	1 549
	<u>48 034</u>	<u>46 026</u>

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>		<u>31/12/2005</u>
Dotations nettes aux provisions pour créances et titres	26 500	(i)	11 559
Provisions pour risques et charges	3 988	(ii)	5 000
Créances irrécouvrables passées par perte	98		61
Recouvrement sur créances radiées	< 2 279 >		-
	<u>28 307</u>		<u>16 620</u>

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Dotation nette aux provisions pour créances au bilan	25 152	10 534
Dotation nette aux provisions pour titres	454	692
Dotation nette aux provisions pour engagements hors bilan	894	333
	<u>26 500</u>	<u>11 559</u>

(ii) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Provision pour prime d'intéressement	3 988	3 500
Provision pour risques généraux	<u>-</u>	<u>1 500</u>

<u>3 988</u>	<u>5 000</u>
--------------	--------------

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1 Produits d'exploitation encaissés

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Intérêts et revenus assimilés	118 313	103 226
Commissions en produits	20 759	15 838
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	6 924	7 275
Ajustement des comptes d'actif	870	589
	<u>146 866</u>	<u>126 928</u>

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	< 48 568 >	< 46 517 >
Ajustement des comptes du passif	6 661	5 554
	<u>< 41 907 ></u>	<u>< 40 963 ></u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2006 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mai 2006. Ils se sont élevés à 12.500 mille dinars.